



# LA DIVERSITÉ DES UNIVERSITÉS ONTARIENNES

Ensemble de données visant à éclairer la  
discussion sur la différenciation

**Harvey P. Weingarten, Martin Hicks, Linda Jonker et Shuping Liu**  
**Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur (COQES)**

Le 23 juillet 2013



Conseil ontarien  
de la qualité de  
l'enseignement supérieur

Publié par

## Le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur

1, rue Yonge, bureau 2402  
Toronto (Ontario) M5E 1E5

Téléphone : 416 212-3893  
Télécopieur : 416 212-3899  
Site Web : [www.heqco.ca](http://www.heqco.ca)  
Courriel : [info@heqco.ca](mailto:info@heqco.ca)

### Se référer au présent document comme suit :

WEINGARTEN, H. P., M. HICKS, L. JONKER, et S. LIU. *La diversité des universités ontariennes : ensemble de données visant à éclairer la discussion sur la différenciation*, Toronto, Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur, 2013.

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2013

*Merci à tous les vérificateurs et à toutes les personnes-ressources anonymes qui nous ont permis de rédiger et de peaufiner ce document.*

## Résumé

Le gouvernement de l'Ontario a annoncé son intention de négocier des énoncés de mandats avec chacun des établissements d'enseignement postsecondaire publics de l'Ontario et de modifier les formules de financement pour diriger les ressources vers leurs forces respectives. Ces mesures témoignent du désir du gouvernement d'appliquer une politique qui permet une plus grande différenciation des établissements du système postsecondaire public en Ontario. Le présent document, qui a pour objectif d'éclairer et de soutenir l'élaboration d'un cadre de différenciation pour le secteur universitaire, décrit la diversité des universités ontariennes en se fondant sur des variables qui ont été utilisées par d'autres territoires de compétence pour différencier leurs systèmes universitaires. Il est important de tenir compte de ces variables, car elles sont reconnues internationalement et influencent par conséquent le jugement porté par le reste du monde sur la qualité du système d'éducation ontarien.

Ce document expose les différences entre les 20 universités de l'Ontario en se fondant sur des variables clés liées à l'importance des établissements et à l'intensité de la recherche.

Selon les données, l'Université de Toronto est un cas à part : non seulement elle surpasse toutes les universités de la province pour chacune des variables étudiées, mais elle jouit d'une longueur d'avance considérable pour certaines variables clés, notamment le nombre de doctorats décernés, la somme des revenus de recherche et le nombre de publications et de citations.

Une deuxième catégorie est formée de six universités qui se démarquent sur le plan de l'intensité de la recherche : l'Université de Guelph, l'Université McMaster, l'Université d'Ottawa, l'Université Queen's, l'Université de Waterloo et l'Université Western.

La province compte également un groupe d'universités se consacrant principalement à l'enseignement de premier cycle. Moins actives dans le secteur des études supérieures, en particulier au niveau du doctorat, celles-ci attirent moins de subventions de recherche. Cette catégorie comprend les universités suivantes : l'Université Algoma, l'Université Brock, l'Université Laurier, l'Université Lakehead, l'Université Laurentienne, l'Université de Nipissing, l'Université de l'École d'art et de design de l'Ontario (Université de l'EADO), l'Université Trent et l'Institut universitaire de technologie de l'Ontario (IUTO). Mentionnons que deux de ces établissements (l'IUTO et l'Université de l'EADO) ont des mandats spécialisés. Les cadres de différenciation d'autres territoires de compétence classent parfois ces cas particuliers dans la catégorie des « universités à vocation particulière ».

Enfin, quatre universités ontariennes (York, Carleton, Windsor et Ryerson) se trouvent à la fois dans la catégorie des établissements axés principalement sur l'enseignement de premier cycle et dans celle des établissements actifs sur le plan de la recherche.

La présente analyse soulève des questions pour le gouvernement, ces questions allant de l'allocation des places universitaires à l'attribution des droits et des responsabilités, en passant par les énoncés de mandat négociés avec les établissements, et les universités comprises dans les différentes catégories. Elle fait également ressortir la nécessité de définir d'autres paramètres qui sont déterminants pour l'Ontario et sa population, et qui pourraient constituer d'autres dimensions importantes pour le cadre de différenciation ontarien.

## L'objectif du document de travail

Le 30 mai 2011, le ministre de la Formation et des Collèges et Universités de l'époque a annoncé l'intention du gouvernement de négocier des énoncés de mandat avec chacun des établissements d'enseignement postsecondaire publics de l'Ontario et de modifier les formules de financement pour diriger les ressources vers leurs forces respectives (Milloy, 2011). Ces déclarations témoignaient du désir du gouvernement d'appliquer une politique qui permet une plus grande différenciation des établissements du système postsecondaire public, une approche recommandée par plusieurs analyses qui en démontrent les avantages (Clark et coll., 2009, 2011; COQES, 2010, 2013).

En juin 2012, mettant de l'avant sa politique de différenciation de façon concrète, le ministère de la Formation et des Collèges et Universités (MFCU) a demandé à chacun des 44 établissements d'enseignement postsecondaire publics de la province de produire un énoncé de mandat présentant les valeurs de l'établissement, sa vision et ses buts, ainsi que trois objectifs fondamentaux s'inscrivant dans ce mandat. Les énoncés ont ensuite été examinés par un groupe d'experts indépendant convoqué par le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur (COQES).

Soutenant fortement l'objectif d'une différenciation accrue du système postsecondaire ontarien, le groupe d'experts a exhorté le gouvernement à jouer un rôle plus actif dans la planification du système, de peur que la qualité de l'enseignement supérieur ne continue de s'éroder dans la province. Bien qu'il n'ait pas recommandé de cadre de différenciation spécifique pour l'Ontario, le groupe d'experts s'est penché sur les cadres de différenciation d'autres provinces et états et en a ainsi recensé les variables importantes (COQES, 2013).

Dans une publication précédente, le COQES (2010) a présenté les arguments en faveur d'une plus grande différenciation du système postsecondaire en Ontario, décrit les avantages de cette approche et fourni au gouvernement des conseils généraux sur la façon de la mettre en œuvre. Le groupe d'experts a ensuite repris le flambeau dans son rapport sur les ententes de mandat stratégiques, qui fournit au gouvernement des recommandations spécifiques à ce sujet et dresse un portrait plus exhaustif du système d'éducation postsecondaire ontarien (COQES, 2013). Le présent document s'appuie sur ces rapports pour examiner la diversité des universités ontariennes et se fonde sur des données pour proposer un cadre qui soutiendrait une plus grande différenciation du système d'éducation postsecondaire.

Comme il a été recommandé par le groupe d'experts, le gouvernement devra, au bout du compte, s'interroger sur la nécessité de conserver l'importante dichotomie collège-université qui existe actuellement en Ontario, une question fondamentale soulevée par la différenciation. Dans un premier temps, toutefois, il reste plus facile d'étudier la question de la différenciation séparément pour chacun des secteurs (universitaire et collégial). Le présent document s'intéresse au secteur universitaire; une analyse semblable sera présentée prochainement pour le secteur collégial ontarien.

## Les dimensions de la différenciation

S'il existe en théorie une infinité de paramètres permettant de différencier les établissements d'enseignement postsecondaire, les cadres de différenciation actuels se fondent principalement sur deux dimensions, soit *l'importance* des établissements et *l'intensité de la recherche*.

*L'importance* d'un établissement se décline en plusieurs aspects, dont l'éventail des programmes offerts. À ce chapitre, certaines universités se consacrent principalement, voire exclusivement, à l'enseignement de premier cycle (baccalauréat), tandis que d'autres proposent également un certain nombre de programmes d'études supérieures (maîtrise et doctorat). De même, alors que certaines universités se consacrent presque exclusivement à l'enseignement des arts et des sciences, d'autres accueillent diverses écoles professionnelles (ingénierie, droit, médecine). La présence d'une école de médecine est alors déterminante, car ce type d'école regroupe un grand pourcentage du corps professoral, effectue une part considérable des activités de recherche et absorbe une portion non négligeable du budget de fonctionnement de l'université (ce n'est pas sans raison que la classification de *Maclean's* réserve une catégorie distincte aux universités dotées d'une école de médecine). On observe souvent une corrélation entre l'importance d'une université et sa taille, qui se mesure en fonction du nombre d'inscriptions, du volume du corps professoral, du budget de fonctionnement et de la dimension du campus. De façon générale, quoique cette corrélation ne soit pas parfaite, on constate que l'importance d'un établissement augmente avec sa taille.

En ce qui concerne *l'intensité de la recherche*, elle se mesure à l'aide d'une multitude de variables, la plus importante étant la somme des revenus de recherche (ou subventions de recherche), c'est-à-dire la somme du financement externe versé à une université par les conseils subventionnaires, les intervenants de l'industrie ou toute autre entité externe en vue de soutenir ses travaux de recherche<sup>1</sup>. Pour une représentation plus juste des établissements de différentes tailles, on peut calculer les revenus de recherche par membre admissible du corps enseignant. De plus, puisque la plupart des étudiantes et étudiants des cycles supérieurs participent également activement à la recherche (à l'exception, notamment, de ceux qui effectuent une maîtrise avec cours), le nombre d'étudiantes et d'étudiants des cycles supérieurs peut également être pris en compte dans la description du profil et des activités d'un établissement en matière de recherche. On peut ainsi prendre en considération le nombre absolu d'étudiantes et d'étudiants des cycles supérieurs, ou encore le pourcentage d'étudiantes et d'étudiants des cycles supérieurs par rapport au nombre total d'inscriptions. Sur ce point, les cadres de différenciation ont tendance à mettre l'accent sur le nombre d'étudiantes et d'étudiants au doctorat (Ph. D.), et ce, pour plusieurs raisons. Premièrement, le doctorat est la quintessence des titres de compétence décernés par les universités nord-américaines dans le domaine de la recherche; il s'agit du diplôme le plus élevé pouvant être obtenu. Deuxièmement, bon nombre d'établissements décrivent eux-mêmes les étudiantes et étudiants au doctorat comme le pilier de leur secteur de recherche. Troisièmement, rappelons qu'une cohorte d'étudiantes et d'étudiants des cycles supérieurs comprend parfois des étudiantes et étudiants poursuivant des programmes de maîtrise non axés sur la recherche ou qui mènent à l'obtention d'un titre professionnel (ex. maîtrise en

---

<sup>1</sup> Nous reconnaissons que la dépendance envers les subventions externes pour soutenir les activités de recherche et les activités savantes varie selon les disciplines. Cette variable n'en reste pas moins l'un des principaux indicateurs de l'importance des activités de recherche menées par une université, en particulier lors de comparaisons entre établissements.

administration des affaires)<sup>2</sup>. Par ailleurs, ce n'est pas un hasard si le nombre de doctorats décernés annuellement constitue un critère d'admission important à l'U15, le Regroupement des universités de recherche du Canada.

Les analyses quantitatives s'intéressant à la qualité et à l'incidence des activités de recherche sont rarement prises en compte dans les cadres de différenciation, sauf pour ce qui est des classements et des enquêtes sur la réputation des universités. Les analyses de citation et les mesures comme l'indice de Hirsch permettent toutefois de mesurer l'incidence des recherches menées par le corps professoral d'une université.

Les cadres de différenciation d'autres territoires de compétence comprennent souvent deux autres dimensions qui sont absentes du système ontarien. La première est liée à la philosophie du curriculum de premier cycle. L'exemple illustrant le mieux cette dimension est la distinction qui existe aux États-Unis entre les collèges de formation générale de premier cycle (Swarthmore, Williams College et Claremont) et les universités axées sur la recherche (Université de Californie à Berkeley, Université du Michigan, Université de Standford). Or, comme il l'a constaté le groupe d'experts lors de l'évaluation des ententes de mandat stratégiques, presque toutes les universités ontariennes se définissent comme des établissements axés sur la recherche, ou aspirent à l'être; aucune d'entre elles ne se considère axée sur la formation générale de premier cycle. En comparaison, ailleurs au Canada, quatre universités (Bishop's, St. Francis Xavier, Mount Allison et Acadia) se sont regroupées sous la ligue U4 pour faire foi de leur orientation vers l'enseignement général de premier cycle et de leur engagement en la matière. Enfin, d'autres universités canadiennes publiques (Université de King's College, en Nouvelle-Écosse) et privées (Quest University, en Colombie-Britannique) se décrivent comme des foyers de formation générale de premier cycle, à l'image de leurs homologues américaines.

La seconde dimension de la différenciation absente du système ontarien est le mode d'enseignement, plus exactement en ce qui concerne l'offre de programmes en ligne. Aux États-Unis, cette catégorie comprendrait des établissements comme l'Université de Phoenix et l'Université Western Governors. Au Canada, l'Université Athabasca de l'Alberta en constitue l'exemple type. Or, l'Ontario ne compte aucune université ouverte ou virtuelle, bien que cette avenue fasse l'objet de discussions depuis quelques années. L'utilisation des technologies virtuelles varie considérablement d'une université à l'autre, mais aucune d'entre elles ne se met de l'avant (ou ne semble désireuse de le faire) comme un centre de formation en ligne pouvant rivaliser avec d'autres établissements reconnus en la matière.

Enfin, il convient de mentionner que l'intégration d'une dimension géographique au cadre de différenciation de l'Ontario a été rejetée par le groupe d'experts.

Dans les sections suivantes, nous nous inspirons des variables reconnues comme étant les plus importantes en matière de différenciation des établissements d'enseignement supérieur pour décrire les différences entre les 20

---

<sup>2</sup> Par exemple, selon Données universitaires communes de l'Ontario (DUCO), en 2011, 38 % des diplômes de maîtrise conférés par l'Université Wilfrid Laurier relevaient du domaine des affaires et du commerce. DUCO ne précise pas combien de ces diplômes sont des maîtrises en administration des affaires (MBA). En Ontario, un problème général consiste en l'impossibilité de distinguer les programmes de maîtrise menant au doctorat (qui sont, par conséquent, axés sur la recherche) des programmes de maîtrise professionnelle ou avec cours (qui n'ont pas nécessairement de volet recherche). Quant à eux, tous les programmes de doctorat sont axés sur la recherche.

universités de l'Ontario<sup>3</sup>. Auparavant, cependant, nous examinons dans la section suivante la façon dont ces données peuvent éclairer l'élaboration d'un cadre de différenciation postsecondaire.

## Élaborer un cadre de différenciation fondé sur des données en Ontario

Certains prétendent qu'il n'y a pas lieu d'approfondir la discussion sur la différenciation en Ontario, puisque les universités de la province présentent déjà des différences en ce qui a trait aux dimensions mentionnées ci-dessus. Ces personnes escamotent le cœur de la question. S'il est vrai que les universités de la province diffèrent sur le plan de la taille, du profil de recherche et des activités liées aux études supérieures, le nœud de la question réside dans le fait que toutes les universités ontariennes, peu importe leur situation et leur structure actuelles, semblent aspirer au même but, soit développer des programmes de recherche et élargir leurs programmes d'études des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles. À la lumière de son évaluation des ententes de mandat stratégiques présentées par les universités ontariennes, le groupe d'experts soulignait d'ailleurs que ces ententes démontrent « une tendance vers une plus grande homogénéisation du système en fonction des préférences au sein des universités pour la recherche et les diplômes d'études supérieures plutôt que sur une plus grande différenciation de l'établissement » (COQES, 2013, p. 12).

Le groupe d'experts fait également remarquer qu'« une plus grande différenciation des établissements constitue un outil, [...] ses avantages consistent à optimiser la qualité du système en général en permettant à chaque établissement d'apporter une contribution optimale et distincte au système d'enseignement supérieur de l'Ontario dans son ensemble » (COQES, 2013, p. 13). Voilà exactement ce que le MFCU entendait lorsqu'il a annoncé son intention de centrer ses ressources sur les points forts de chacun des établissements. Les différences qui existent entre les universités de l'Ontario sont précisément ce qui permet l'élaboration d'un cadre de différenciation cohérent. Une fois instauré, ce cadre permettra d'optimiser les retombées du financement public accordé aux universités, qui utiliseront elles-mêmes leurs propres ressources plus judicieusement, et les étudiantes et étudiants pourront faire un choix plus éclairé au moment de déterminer l'établissement qui répond le mieux à leurs aspirations personnelles et professionnelles<sup>4</sup>. Voilà comment l'adoption du meilleur cadre de différenciation qui soit permettra d'améliorer la qualité du système d'éducation dans son ensemble.

Dans le cadre de ce projet, la collecte de données vise à dresser le portrait réel des activités actuelles des universités de la province afin d'éclairer l'élaboration d'un cadre de différenciation cohérent.

---

<sup>3</sup> Au cours des quatre dernières décennies, la Carnegie Classification of Institutions of Higher Education s'est démarquée comme le cadre par excellence pour reconnaître et décrire la diversité des établissements d'enseignement supérieur aux États-Unis. Pour en savoir davantage, visitez le <http://classifications.carnegiefoundation.org/>. Au Canada, les meilleurs exemples de différenciation visant les systèmes d'enseignement supérieur nous proviennent de l'Alberta (voir ALBERTA MINISTRY OF ENTERPRISE AND ADVANCED EDUCATION, *Roles and Mandates Policy Framework for Alberta's Publicly Funded Advanced Education System*, 2007, <http://eae.alberta.ca/post-secondary/policy/roles.aspx>) et de la Colombie-Britannique (*Degree Authorization Act*, 2002, site Web sur les lois et règlements de la Colombie-Britannique, [http://www.bclaws.ca/EPLibraries/bclaws\\_new/document/ID/freeside/00\\_02024\\_01](http://www.bclaws.ca/EPLibraries/bclaws_new/document/ID/freeside/00_02024_01)) et MINISTRY OF ADVANCED EDUCATION, *Degree Program Review: Criteria and Guidelines*, Victoria, Colombie-Britannique, 2006, <http://www.aved.gov.bc.ca/degree-authorization/documents/degree-program-criteria.pdf>).

<sup>4</sup> Une des composantes fondamentales d'un système d'éducation postsecondaire cohérent est un système de transfert de crédits transparent et efficace qui permet aux étudiants d'obtenir les crédits auxquels ils ont droit et de se déplacer facilement et efficacement d'un établissement à l'autre lorsque leurs objectifs personnels ou professionnels changent.

Dans un cadre de différenciation, chaque université peut être considérée indépendamment des autres. Toutefois, de nombreux cadres de différenciation regroupent des établissements ayant une vision semblable dans des catégories où on leur attribue les mêmes droits et responsabilités. Les données contenues dans ce document nous permettent de vérifier si les principales variables en matière de différenciation prescrivent la formation de telles catégories en Ontario. Si c'est le cas, il faudra alors clarifier les relations entre les établissements d'une catégorie donnée et les politiques gouvernementales. Par définition, chaque catégorie d'un cadre de différenciation est assortie de rôles, de responsabilités et d'attentes qui lui sont propres. C'est ce qui permet à différents types d'établissements d'apporter une contribution optimale au système dans son ensemble.

Le cadre de différenciation décrit ce qui différencie les établissements d'enseignement : il n'est question ici ni de leur mérite, ni de leur valeur. L'élaboration d'un cadre de différenciation est un exercice menant à une allocation plus efficace et plus cohérente des ressources publiques, tout en permettant aux établissements d'optimiser leurs propres ressources. Cette stratégie permet en outre aux étudiantes et étudiants de choisir de façon plus éclairée l'établissement qui répond le mieux à leurs aspirations personnelles et professionnelles.

Une différenciation accrue s'inscrit également dans l'engagement envers l'accessibilité aux études. Comme le groupe d'experts l'a souligné, « offrir un nombre suffisant de locaux pour les étudiantes et étudiants doit demeurer un impératif de la politique publique » (COQES, 2013, p. 10). À ce chapitre, un cadre de différenciation permettrait justement de déterminer où réside le meilleur potentiel en matière d'accroissement de l'accessibilité et comment veiller à ce que l'augmentation du nombre d'inscriptions aille de pair avec la qualité de l'enseignement.

À court terme, il se peut que la mise en œuvre du cadre de différenciation restreigne certaines universités dans leurs aspirations et leurs désirs. Ceci dépendra bien sûr de la concordance entre les objectifs de chacune des universités et les responsabilités, les rôles et les droits attribués à sa catégorie. Toutefois, rappelons que plutôt que de mettre l'accent sur les limites imposées aux universités, un cadre de différenciation bien pensé permet aux établissements de tirer parti de leurs points forts. Par ailleurs, un cadre de différenciation n'empêche en rien une université d'être aussi novatrice qu'elle le souhaite dans la poursuite des objectifs qui lui sont assignés. Comme l'a recommandé le groupe d'experts, il revient au gouvernement (en consultation avec les établissements) de concevoir un cadre de différenciation, les politiques afférentes ainsi que les mécanismes de reddition de comptes qui permettront d'évaluer les résultats de cette initiative. Il ne revient pas au gouvernement de définir les moyens, les stratégies ou les chemins empruntés par les établissements pour atteindre leurs objectifs.

## **Examen des données : dans quelle mesure les universités ontariennes sont-elles différentes relativement aux variables clés des cadres de différenciation?**

Le tableau 1 présente, pour chacune des universités ontariennes, des données relatives aux variables les plus pertinentes des cadres de différenciation. Des notes explicatives sur les tableaux et les figures sont fournies dans l'annexe 1.

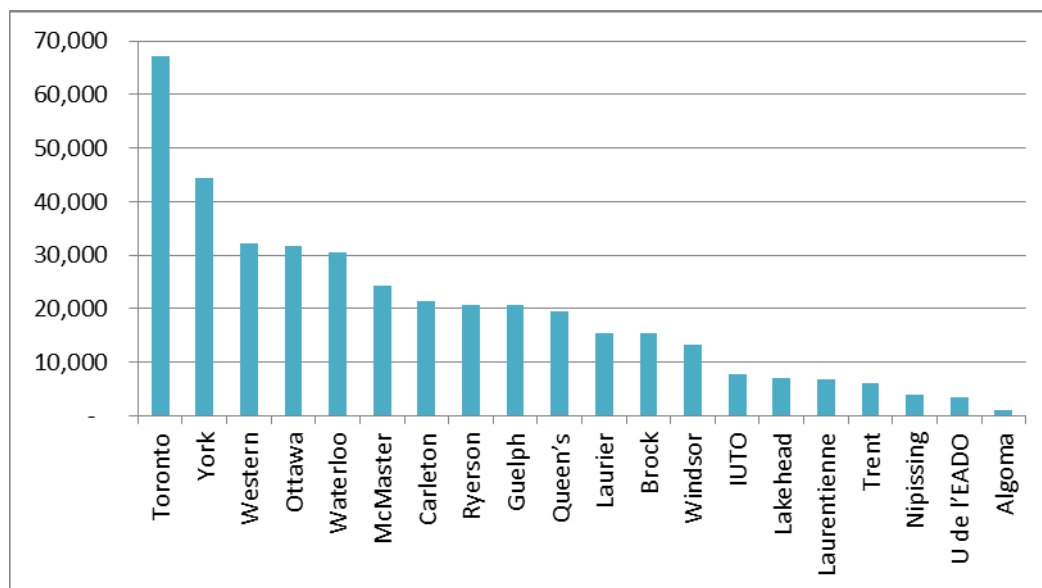


Tableau 1 : Aperçu des universités de l'Ontario

Université	Nombre d'inscriptions à temps plein	Nombre de membres à temps plein du corps professoral	Budget de fonctionnement (en milliers de \$)	N <sup>b</sup> re de diplômes décernés			Écoles professionnelles			Subventions de recherche		Indice de Hirsch
				Total	Ph. D.	% des diplômés qui sont des Ph. D.	Ingénierie (programme reconnu)	Médecine	Droit	Total (en milliers de \$)	Par membre du corps professoral (en milliers de \$)	
Université Algoma	921	57	20 538 \$	202	0	0,0 %				-	-	0,27
Université Brock	15 321	582	215 868 \$	4 092	21	0,5 %				14 831 \$	27,6 \$	0,71
Université Carleton	21 438	851	353 769 \$	4 716	131	2,8 %	✓			59 343 \$	80,1 \$	0,96
Université Lakehead	6 999	319	117 425 \$	2 478	8	0,3 %	✓	✓ (EMNO)	✓	22 263 \$	72,8 \$	0,61
Université Laurentienne	6 741	424	134 103 \$	2 229	9	0,4 %	✓	✓ (EMNO)		24 447 \$	59,9 \$	0,58
Université McMaster	24 328	936	498 796 \$	6 422	210	3,3 %	✓	✓		325 946 \$	248,6 \$	1,10
Université de Nipissing	3 910	178	66 802 \$	1 738	0	0,0 %				-	-	0,43
Université de l'EADO	3 328	102	58 998 \$	684	0	0,0 %				-	-	0,40
Université Queen's	19 576	841	415 239 \$	5 530	172	3,1 %	✓	✓	✓	163 280 \$	200,1 \$	1,15
Université Ryerson	20 775	808	425 882 \$	6 082	23	0,4 %	✓			29 518 \$	40,0 \$	0,68
Université Trent	6 114	237	104 181 \$	1 788	12	0,7 %				14 263 \$	60,2 \$	1,09
Université de Guelph	20 730	763	370 846 \$	5 205	123	2,4 %	✓			153 068 \$	192,5 \$	1,07
Université d'Ottawa	31 789	1273	677 270 \$	8 700	207	2,4 %	✓	✓	✓	276 220 \$	213,1 \$	1,11
Université de Toronto	67 271	2449	1 618 370 \$	16 384	830	5,1 %	✓	✓	✓	915 661 \$	377,3 \$	1,39
Université de Waterloo	30 501	1093	568 645 \$	6 538	263	4,0 %	✓			146 779 \$	144,8 \$	1,19
Université de Windsor	13 181	504	229 438 \$	4 019	67	1,7 %	✓		✓	32 129 \$	62,6 \$	0,86
IUTO	7 752	209	131 427 \$	1 345	2	0,1 %	✓			10 037 \$	63,1 \$	1,01
Université Western	32 078	1451	657 223 \$	8 720	289	3,3 %	✓	✓	✓	218 729 \$	153,8 \$	1,09
Université Wilfrid Laurier	15 382	534	227 771 \$	3 566	24	0,7 %				12 613 \$	25,3 \$	0,88
Université York	44 325	1475	718 567 \$	11 742	202	1,7 %	✓		✓	65 427 \$	47,7 \$	1,17
Source	DUCO	DUCO	COFO	DUCO						ReSearch Infosource		HESA
Année	2011	2011	2011-2012	2011			2013	2013	2013	2011		2012

On remarque une forte corrélation entre les variables liées à l'importance (nombre d'inscriptions à temps plein, nombre de membres à temps plein du corps professoral et budget de fonctionnement)<sup>5</sup>. Autrement dit, une différenciation fondée sur la taille des établissements pourrait indistinctement reposer sur l'une ou l'autre de ces variables. La figure 1 classe les universités selon le nombre d'inscriptions.

**Figure 1 Nombre d'inscriptions à temps plein dans les universités ontariennes (étudiantes et étudiants étrangers compris)**



En ce qui concerne les écoles professionnelles, le tableau 1 indique que, des 20 universités ontariennes, 14 offrent un programme d'ingénierie reconnu, 6 comprennent une école de médecine (l'Université Lakehead et l'Université Laurentienne sont associées avec l'École de médecine du Nord de l'Ontario) et 7 sont dotées d'une école de droit.

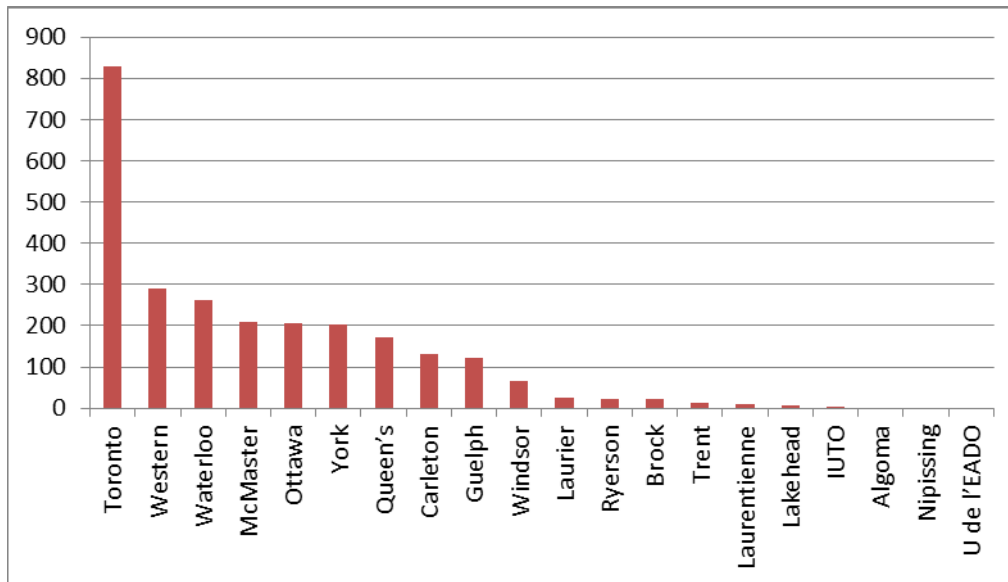
Il existe également une très forte corrélation (coefficient de 0,96) entre le nombre de maîtrises et de doctorats décernés annuellement par chacune des universités<sup>6</sup>. Ceci porte à croire que lorsqu'elles font leur entrée sur le marché des études supérieures, les universités se consacrent tant aux programmes de 2<sup>e</sup> cycle qu'à ceux de 3<sup>e</sup> cycle. Autrement dit, les universités ontariennes n'ont pas une propension marquée à se spécialiser au niveau des études supérieures, par exemple en favorisant les programmes de maîtrise au détriment des programmes de doctorat.

La figure 2 illustre la répartition des universités ontariennes en fonction du nombre de doctorats décernés.

<sup>5</sup> La corrélation entre le nombre d'inscriptions et le nombre de membres du corps professoral est de 0,99; celle entre le nombre d'inscriptions et le budget de fonctionnement est de 0,98; et celle entre le nombre de membres à temps plein du corps professoral et le budget de fonctionnement est de 0,98.

<sup>6</sup> Nous préférons tenir compte du nombre de diplômés plutôt que du nombre d'inscriptions, car il est généralement recommandé de tenir compte des données finales (dans ce cas, après l'achèvement du programme) plutôt que des données initiales.

Figure 2 Nombre de doctorats décernés en 2011



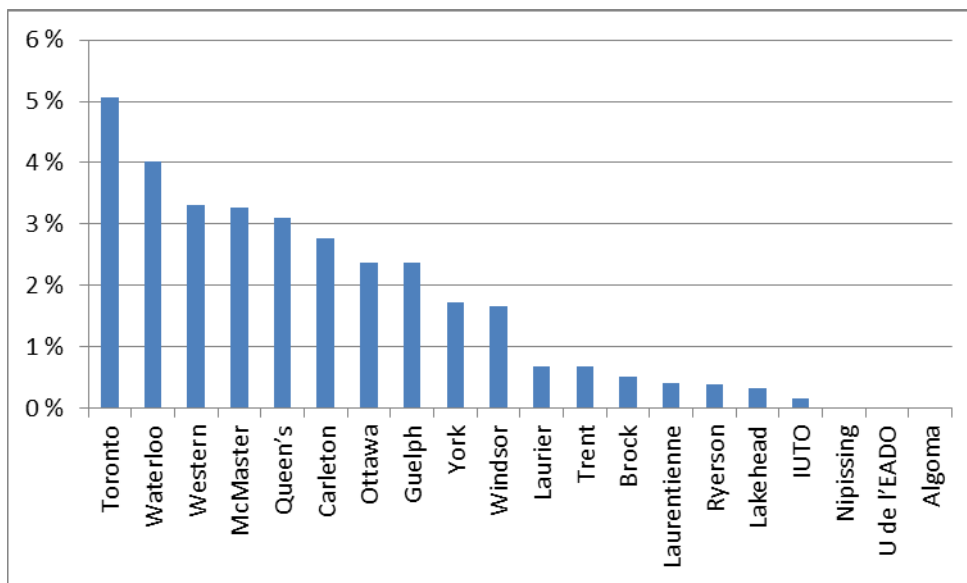
Nous remarquons que l'Université de Toronto jouit d'une longueur d'avance remarquable sur toutes les universités ontariennes en ce qui concerne le nombre de doctorats décernés. En fait, elle arrive en tête des universités canadiennes à ce chapitre.

Fait à noter, les universités ontariennes décernant des doctorats sont maintenant beaucoup plus nombreuses qu'il y a dix ans. En effet, en 2011, 17 des 20 universités ontariennes ont décerné au moins un doctorat; seules l'Université Algoma, l'Université de Nipissing et l'Université de l'EADO n'étaient pas dans la course. En comparaison, en 2000, seules 11 des 19<sup>7</sup> universités de la province avaient décerné ce type de diplôme. Parmi les nouveaux joueurs qui se sont ajoutés depuis 2000, on compte l'Université Brock, l'Université Lakehead, l'Université Laurentienne, l'Université Ryerson, l'Université Trent et l'IUTO.

La figure 3 illustre le pourcentage de doctorats décernés par rapport au nombre total de diplômes conférés pour chacune des universités ontariennes en 2011.

<sup>7</sup> L'IUTO a été fondé en 2002. L'Université Algoma, qui était affiliée à l'Université Laurentienne en 2000, est devenue indépendante en 2008.

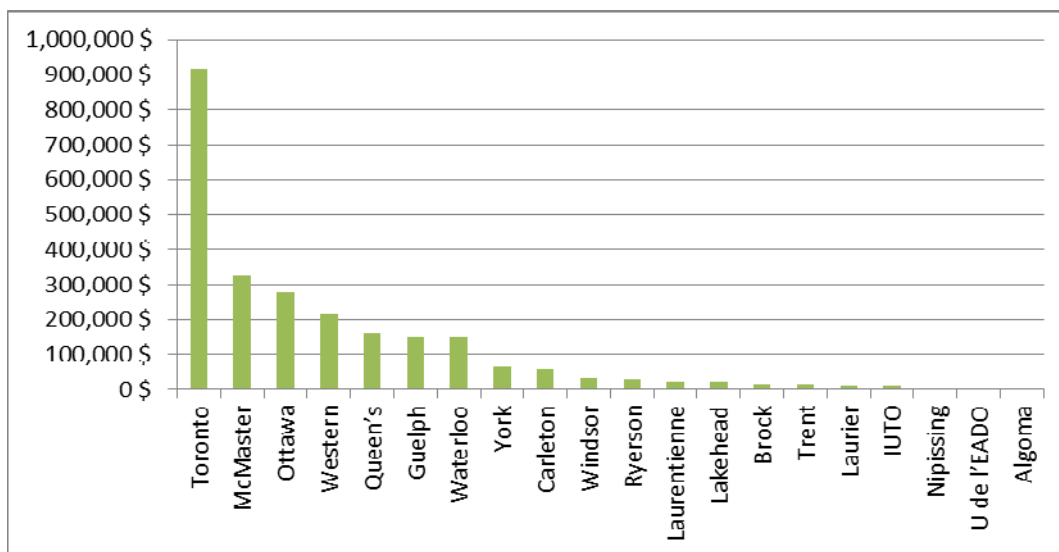
**Figure 3 Pourcentage de doctorats décernés par rapport au nombre total de diplômes conférés pour chacune des universités en 2011**



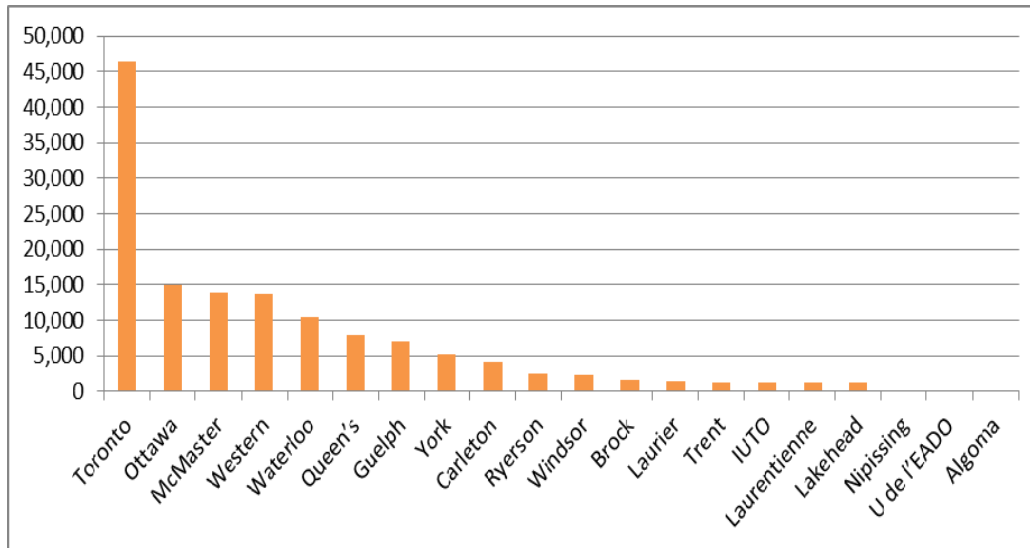
En ce qui a trait aux revenus de recherche, le lien entre le montant total des subventions obtenues et le montant par membre du corps professoral à temps plein est également très fort dans le système d'éducation ontarien, où il se traduit par un coefficient de corrélation de 0,92. Cela signifie que l'une ou l'autre de ces variables pourrait invariablement servir de référence dans un cadre de différenciation fondé sur l'intensité de la recherche.

La figure 4 montre la somme des revenus de recherche pour chacune des universités de la province en 2010-2011. On remarque que l'Université de Toronto surpasse largement toutes les autres universités ontariennes sur ce point. Sa position de chef de file en matière de recherche est une fois de plus confirmée par la figure 5, qui illustre la contribution de chacune des universités au volume total de publications issues du milieu universitaire.

**Figure 4 Subventions de recherche versées aux universités en 2010-2011**

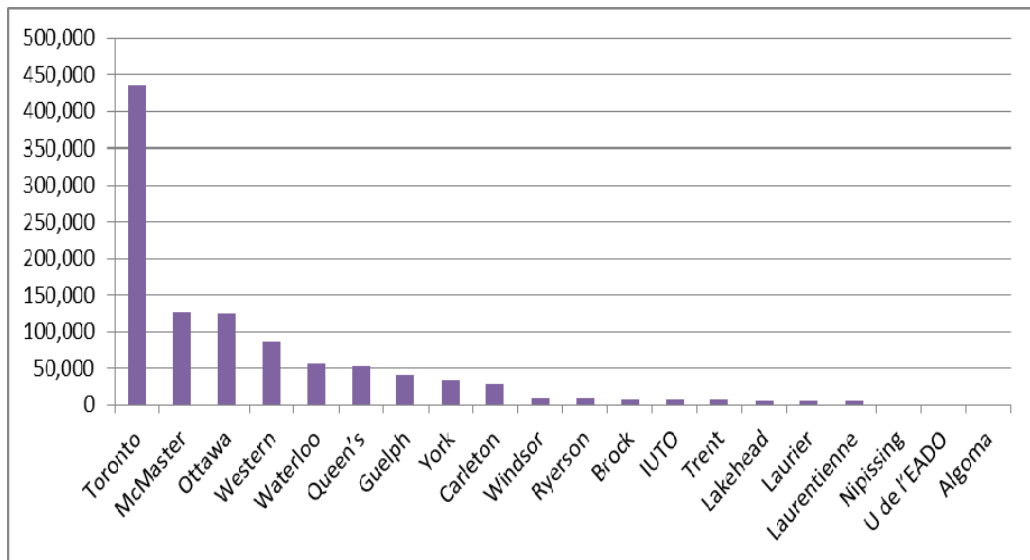


**Figure 5 Contribution au nombre total de publications du milieu universitaire ontarien (2008 à 2012)**



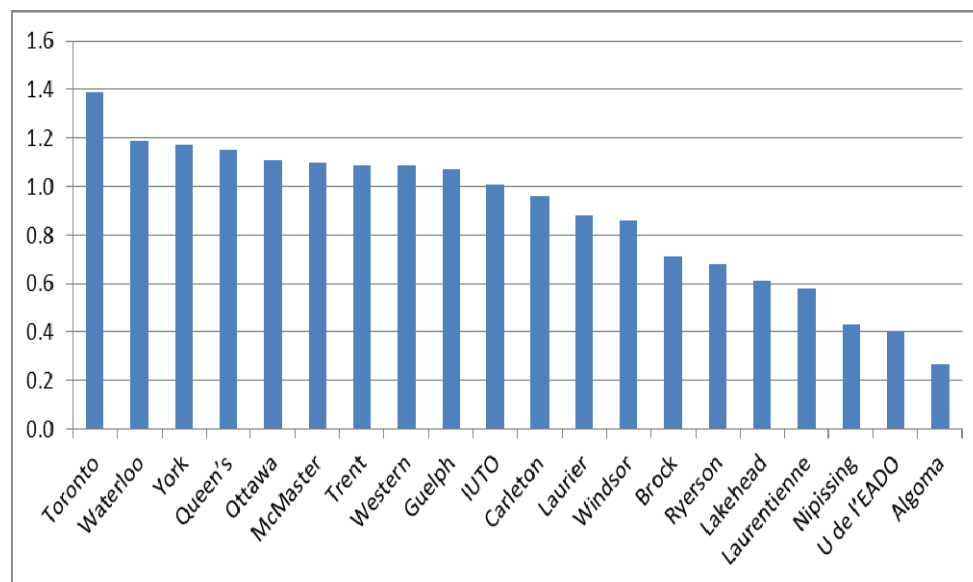
Si les revenus de recherche d'une université permettent d'évaluer l'ampleur de ses activités de recherche, d'autres indicateurs permettent d'en apprécier l'incidence. Les figures 6 et 7 illustrent l'incidence de la recherche de chacune des universités de la province. Dans la figure 6, on constate que les publications de l'Université de Toronto sont plus souvent citées ailleurs dans le monde que celles de toute autre université ontarienne, et ce, avec un écart considérable.

**Figure 6 Contribution des universités ontariennes au nombre de publications citées issues du système universitaire ontarien entre 2008 et 2012**



La figure 7 montre le score moyen de l'indice de Hirsch de chacun des établissements, c'est-à-dire la moyenne des scores normalisés obtenus par les membres du corps professoral selon leur discipline. L'indice de Hirsch repose à la fois sur la quantité de publications du corps professoral et sur le nombre de fois que ces publications ont été citées. Pour obtenir une description plus détaillée de l'indice de Hirsch et de la façon dont il est calculé, veuillez consulter l'annexe 4 du rapport sur la productivité du COQES (COQES, 2012).

**Figure 7 Score moyen normalisé de l'Indice de Hirsch pour chaque établissement**



## Conclusions

Le présent document avait pour objectif d'examiner la diversité des universités de l'Ontario en fonction de variables utilisées par d'autres territoires de compétence pour différencier leurs universités.

Les données sur le système d'éducation ontarien révèlent l'existence de différentes catégories qui peuvent éclairer l'élaboration d'un cadre de différenciation en Ontario.

### 1. L'Université de Toronto forme une catégorie à part.

Selon les données recueillies, l'Université de Toronto forme une catégorie à part. Non seulement elle surpasse toutes les universités de la province pour chacune de variables étudiées, mais elle jouit d'une longueur d'avance considérable, en particulier pour les deux variables qui sont sans doute les plus importantes, soit le nombre de doctorats décernés et les revenus de recherche. En effet, le nombre de doctorats décernés par l'Université de Toronto équivaut à environ deux fois et demie celui de l'université arrivant au deuxième rang. De même, ses revenus de recherche sont environ trois fois supérieurs à ceux de sa plus proche concurrente en Ontario. L'Université de Toronto se classe d'ailleurs au premier rang des universités canadiennes pour ces deux indicateurs. Enfin, l'Université de Toronto est l'université de la province, et même du pays, qui affiche les meilleurs résultats dans bon nombre de classements mondiaux.

Étant donné ce constat, il peut être pertinent de s'interroger la capacité de l'Université de Toronto à rivaliser avec ses concurrents internationaux, les universités les mieux classées au monde.

Le tableau 2 indique le pourcentage d'inscriptions aux études supérieures par rapport au nombre d'inscriptions total pour les 30 premières universités du classement mondial de 2012 de Times Higher Education. Lorsqu'on compare l'Université de Toronto aux universités de même envergure à l'échelle internationale, deux conclusions sautent aux yeux : premièrement, l'Université de Toronto est considérablement plus grande que toutes ses concurrentes; deuxièmement, sa cohorte d'étudiantes et d'étudiants aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles est une des plus petites.

**Tableau 2 Les 30 premières universités du classement mondial de 2012 de Times Higher Education (type d'université, nombre total d'inscriptions et pourcentage d'étudiantes et d'étudiants inscrits aux études supérieures)**

Rang	Université	Nombre d'inscriptions	% d'étudiantes et d'étudiants aux études supérieures	Type
1	Institut de technologie de la Californie	2 231	56,2 %	Privée
2	Université d'Oxford	25 595	34,9 %	Publique
2	Université de Stanford	19 945	65,0 %	Privée
4	Université Harvard	27 392	62,4 %	Privée
5	Institut de technologie du Massachusetts	10 894	59,8 %	Privée
6	Université de Princeton	7 813	33,4 %	Privée
7	Université de Cambridge	19 945	38,7 %	Publique
8	Collège impérial de Londres	15 641	41,5 %	Publique
9	Université de Californie à Berkeley	36 137	28,4 %	Publique
10	Université de Chicago	14 979	63,9 %	Privée
11	Université Yale	11 875	55,0 %	Privée
12	Institut fédéral suisse de la technologie à Zurich (ETH Zurich)	16 701	49,5 %	Publique
13	Université de Californie à Los Angeles	39 271	30,7 %	Publique
14	Université Columbia	26 050	68,8 %	Privée
15	Université de Pennsylvanie	24 832	52,6 %	Privée
16	Université Johns Hopkins	20 996	72,2 %	Privée
17	Collège universitaire de Londres	24 859	44,6 %	Publique
18	Université Cornell	21 131	33,0 %	Privée
19	Université Northwestern	20 959	54,8 %	Privée
20	Université du Michigan	42 716	35,8 %	Publique
<b>21</b>	<b>Université de Toronto</b>	<b>73 817</b>	<b>20,0 %</b>	<b>Publique</b>
22	Université Carnegie Mellon	11 531	48,4 %	Privée
23	Université Duke	15 427	56,7 %	Privée
24	Université de Washington	42 444	31,6 %	Publique
25	Université du Texas à Austin	51 112	24,8 %	Publique
25	Institut de technologie de Géorgie	20 941	33,4 %	Publique
27	Université de Tokyo	28 793	50,9 %	Publique
28	Université de Melbourne	43 240	S.O.	Publique
29	Université nationale de Singapour	33 067	19,1 %	Publique
30	Université de la Colombie-Britannique	57 200	18,4 %	Publique

En ce qui concerne l'éducation de premier cycle, le tableau 3 indique le pourcentage de cours de premier cycle offerts en petits groupes à l'Université de Toronto, et compare ses résultats avec ceux d'autres universités se classant parmi les 30 premières au monde. On remarque qu'à l'Université de Toronto, le pourcentage d'étudiantes et d'étudiants ayant la possibilité de faire partie d'un petit groupe est considérablement inférieur à celui de ses concurrentes sur la scène internationale.

**Tableau 3 Pourcentage des cours offerts en petits groupes**

Université	% des classes comptant moins de 20 étudiantes et étudiants (universités américaines) et moins de 30 étudiantes et étudiants (Université de Toronto)
Université Columbia	81 %
Université Harvard	78 %
Université Yale	77 %
Université Northwestern	75 %
Université de Chicago	75 %
Université de Toronto	43 %

Le tableau 4 indique le revenu par étudiant (année 2010-2011) pour quelques-unes des universités qui figurent parmi les 30 premières du classement mondial de 2012 de Times Higher Education, en fonction du type d'établissement. On constate que l'Université de Toronto doit composer avec des revenus par étudiant considérablement inférieurs à ceux de ses concurrentes sur la scène internationale.

**Tableau 4 Revenu par étudiant pour 20 des 30 premières universités du classement mondial de 2012 de Times Higher Education**

Type d'établissement	Revenu par étudiant 2010-2011 (\$ US)
Privé	500 571 \$
Privé	499 642 \$
Privé	409 043 \$
Privé	404 797 \$
Privé	350 750 \$
Privé	329 709 \$
Privé	288 527 \$
Privé	284 420 \$
Privé	238 492 \$
Privé	165 561 \$
Privé	152 053 \$
Privé	114 985 \$
Privé	113 637 \$
Public	109 009 \$
Public	95 239 \$
Public	82 617 \$
Public	73 107 \$
Public	68 072 \$
Public	59 600 \$
<b>Université de Toronto</b>	<b>37 086 \$</b>



## 2. Le système d'éducation ontarien comprend une catégorie d'universités axées sur la recherche.

L'Université de Toronto mise à part, les données mettent en évidence un groupe d'universités à la tête de la recherche dans le système d'éducation ontarien. Il n'y a sans doute rien de surprenant à ce que cette catégorie comprenne les cinq autres universités ontariennes membres de l'U15, soit l'Université McMaster, l'Université Western, l'Université d'Ottawa, l'Université de Waterloo et l'Université Queen's. En raison de l'importance de ses activités de recherche, l'Université de Guelph se classe également dans cette catégorie. Face à leurs concurrents mondiaux, ces universités sont susceptibles de connaître les mêmes désavantages que ceux mentionnés précédemment pour l'Université de Toronto.

## 3. Le système d'éducation ontarien comprend une catégorie d'universités se consacrant principalement à l'enseignement de premier cycle.

Les données révèlent également l'existence d'une catégorie d'établissements ontariens moins actifs dans le secteur de l'éducation supérieure, en particulier au niveau du doctorat, et qui attirent par conséquent moins de subventions de recherche. Ces établissements, qui se consacrent principalement à l'enseignement de premier cycle, sont les universités suivantes : l'Université Algoma, l'Université de l'EADO, l'Université de Nipissing, l'IUTO, l'Université Laurier, l'Université Trent, l'Université Brock, l'Université Lakehead et l'Université Laurentienne. Deux de ces établissements (l'IUTO et l'Université de l'EADO) peuvent être considérés comme des universités ayant des mandats spécialisés. Les cadres de différenciation d'autres territoires de compétence classent parfois ces cas particuliers dans la catégorie des « universités à vocation particulière ».

En ce qui concerne la dimension relative à l'*importance* des établissements, quatre universités (York, Carleton, Windsor et Ryerson) se trouvent à la fois dans la catégorie des établissements axés principalement sur l'enseignement de premier cycle et dans celle des établissements actifs sur le plan de la recherche.

## Comment aller de l'avant?

Les conclusions auxquelles nous arrivons en ce qui concerne les catégories d'universités en Ontario peuvent sembler l'évidence même. En effet, certaines personnes bien informées avec lesquelles nous nous sommes entretenus dans le cadre de notre analyse avaient spontanément prédit ces mêmes résultats.

Malgré le nombre restreint de variables analysées, les catégories définies soulèvent bon nombre de questions pour le gouvernement.

D'abord, que faire des quatre universités qui n'entrent clairement dans aucune des deux catégories générales, soit les « universités axées sur la recherche » et les « universités axées sur l'enseignement de premier cycle »? Pour une différenciation réussie, doit-on créer une catégorie distincte pour ces établissements ou doit-on les classer dans une des deux catégories définies?

Ensuite, étant donné le contexte financier et les politiques actuelles visant le secteur de l'éducation supérieure ontarien, les catégories proposées soulèvent des questions auxquelles le gouvernement doit répondre dans l'immédiat. Par exemple, les universités axées sur la recherche devraient-elles avoir priorité en ce qui concerne l'allocation de places dans les programmes de doctorat? Si oui, dans quelle mesure? Le gouvernement devrait-il

prendre des mesures pour limiter le nombre de programmes de doctorat offerts dans les universités axées sur l'enseignement de premier cycle? Comment le financement des programmes de maîtrise, en particulier pour les maîtrises professionnelles ou avec cours, devrait-il être réparti entre les différentes catégories d'établissements?

Enfin, quels droits, objectifs et responsabilités doit-on attribuer aux établissements de différentes catégories? Rappelons que, comme l'a souligné le groupe d'experts, les décisions prises à ce sujet ne peuvent être pertinentes, efficaces et concluantes que si elles sont associées à des formules de financement, qui sont le plus puissant moteur de changement du gouvernement. Ces discussions suscitent généralement la controverse, particulièrement lorsque les établissements évaluent dans quelle mesure ces décisions interfèrent avec leurs plans et leurs aspirations. Pourtant, il s'agit précisément du type de débat et de décisions qui sont essentiels si on veut tirer avantage d'une différenciation accrue du système universitaire ontarien au profit des étudiantes et des étudiants, de la population et de la province.

Une politique de différenciation permet aux établissements d'exceller dans les secteurs qui comptent pour la province, pour la population et pour les étudiantes et étudiants. Si l'Ontario juge important d'avoir une université qui peut rivaliser avec les meilleures universités du monde, avec tous les avantages que cela entraîne pour la province, l'analyse nous révèle l'établissement du système ontarien qui est tout indiqué pour remplir ce rôle.

Si l'Ontario veut se doter d'universités offrant des programmes de formation générale de premier cycle hors du commun pouvant rivaliser avec les établissements de la ligue U4 et d'autres collèges de formation générale, avec tous les avantages que cela entraîne pour la province, l'analyse propose justement les meilleures candidates pour assumer ce mandat.

Si l'Ontario veut se doter d'universités qui offrent un éventail complet de programmes de recherche et de programmes d'études supérieures de haute qualité et de renommée internationale, avec tous les avantages que cela entraîne pour la province, l'analyse nous indique quelles sont les universités en meilleure position pour répondre à ces attentes.

Le gouvernement doit donc, dans un premier temps, décider de ses priorités et de celles de la province. Bien qu'une telle question mérite l'ouverture d'un débat général et honnête, le groupe d'experts estime que le gouvernement provincial doit jouer un rôle actif, sinon de premier plan, dans cette discussion.

L'analyse présentée dans ce document différencie les universités de l'Ontario en se fondant sur des variables considérées comme importantes dans d'autres territoires de compétence. On ne peut faire fi de ces variables, puisqu'elles sont reconnues internationalement et qu'elles sont par conséquent les dimensions sur lesquelles le reste du monde évalue la qualité du système ontarien d'éducation postsecondaire.

Toutefois, rien n'empêche l'Ontario d'intégrer d'autres aspects importants à son cadre de différenciation. À titre d'exemple, la province perçoit les universités comme un moteur de création d'entreprises et de commercialisation. Dans un récent classement mondial de pépinières d'entreprises associées à des universités, la zone de médias numériques de l'Université Ryerson a d'ailleurs été classée parmi les plus performantes au monde<sup>8</sup>. L'Ontario pourrait également décider de différencier les universités en fonction du caractère novateur de leur curriculum. Quels que soient les paramètres de différenciation retenus, l'essentiel est de choisir des variables déterminantes,

---

<sup>8</sup> <http://ubiindex.com/benchmark-services/global-top-list-2013/>

d'attribuer des mandats et des objectifs clairs aux établissements, de financer les établissements de façon responsable et cohérente, et dans le respect des variables, et, surtout, de fixer des exigences élevées en matière de qualité (les établissements différenciés doivent s'efforcer d'être les meilleurs de leur catégorie sur la scène internationale).

Étant donné la nature conservatrice du secteur de l'éducation supérieure, il se peut que la reconnaissance et l'acceptation d'établissements novateurs se laissent attendre. Cependant, l'Ontario ne doit pas rejeter l'idée de laisser fleurir des établissements de la sorte, qui sont initialement accueillis avec controverse pour finalement être reconnus comme des chefs de file mondiaux. Le curriculum fondé sur l'apprentissage par problèmes, une initiative inédite de la faculté des sciences de la santé de l'Université McMaster, et le principe fondamental de l'enseignement coopératif de l'Université de Waterloo sont d'excellents exemples de programmes et d'établissements qui se sont différenciés en misant sur des questions qui importaient vraiment aux gens. Bien qu'elles aient initialement été accueillies avec scepticisme (voire avec une résistance active), leurs initiatives ont en fin de compte été saluées comme des pratiques exemplaires.

## Références

CLARK, I. D., G. MORAN, M. L. SKOLNIK et D. TRICK. *Academic Transformation: The Forces Reshaping Higher Education in Ontario*, Queen's Policy Studies Series, Montréal et Kingston : McGill-Queen's University Press, 2009.

CLARK, I. D., D. TRICK et R. VAN LOON. *Academic Reform: Policy Options for Improving the Quality and Cost-effectiveness of Undergraduate Education in Ontario*, Queen's Policy Studies Series, Montréal et Kingston : McGill-Queen's University Press, 2011.

CONSEIL ONTARIEN DE LA QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR. *La productivité du système public d'enseignement postsecondaire de l'Ontario*, Toronto, Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur, 2012.

CONSEIL ONTARIEN DE LA QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR. *Qualité : recentrer le débat : Rapport préparé par le Groupe d'experts chargé d'évaluer les présentations d'ententes stratégiques de mandat*, Toronto, Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur, 2013.

MILLOY, J. *La priorité aux étudiants*, discours prononcé au Canadian Club de Toronto, 2011.

WEINGARTEN, H. P. et F. DELLER. *Les avantages d'une plus grande différenciation du secteur universitaire ontarien*, Toronto, Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur, 2010.

## Annexe 1 : Notes explicatives sur les tableaux et les figures

### **Tableau 1 Aperçu des universités de l'Ontario**

- Les données présentées pour chacune des universités comprennent leurs universités affiliées, exception faite de l'Université de Hearst, qui n'est pas prise en compte dans les résultats de l'Université Laurentienne, et de l'Université Saint-Paul, qui n'est pas prise en compte dans les résultats de l'Université d'Ottawa.
- Les statistiques concernant le nombre d'inscriptions à temps plein reposent sur les données d'automne 2011 et incluent les étudiantes et étudiants étrangers. Les données de l'Université Algoma pour cette valeur ont été tirées de son entente pluriannuelle de reddition de compte (2011-2012).
- Le nombre de membres à temps plein du corps professoral pour l'Université Algoma provient du site Web de cette université (aucune mention de l'année de référence). Les données de l'IUTO pour cette valeur datent de l'automne 2009, et celles du collège Brescia de l'Université Western, de l'automne 2010.
- Le budget de fonctionnement, qui correspond au montant total indiqué sous la section « Operating-General Expendable Funds » du COFO, provient principalement des subventions du MFCU et des droits de scolarité.
- Le nombre de diplômes décernés comprend les baccalauréats, les premiers grades professionnels, les maîtrises et les doctorats. Les autres diplômes et certificats de 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles en sont exclus.
- Le nombre de diplômes décernés par l'Université Algoma provient des données de 2010 du MFCU.
- Les données relatives aux subventions de recherche proviennent de ReSearch Infosource et comprennent la totalité des fonds de soutien à la recherche reçus par l'établissement sous forme de subventions, de contributions ou de contrats, toutes les sources confondues (internes et externes).
- Les subventions de recherche par membre à temps plein du corps professoral ont été calculées en fonction du nombre de membres en 2010.
- Au chapitre des subventions de recherche, aucune donnée n'est disponible pour l'Université Algoma, l'Université de Nipissing et l'Université de l'EADO, car ces établissements ne se classent pas parmi les 50 meilleures universités de recherche canadiennes.
- La dernière mise à jour de l'indice de Hirsch remonte à décembre 2012 et tient compte du score moyen normalisé des corps professoraux.

### **Figures 1, 2, 3, 4 et 7 Inscriptions à temps plein en 2011**

- Ces figures fournissent une représentation graphique des données contenues dans le tableau 1.
- En 2012, les revenus de recherche de l'Université de Nipissing, de l'Université de l'EADO et de l'Université Algoma ne permettaient pas à ces établissements de se classer parmi les 50 meilleures universités de recherche canadiennes de ReSearch Infosource.
- Un score de l'indice de Hirsch de 1,0 signifie que l'établissement se situe dans la moyenne pour cet indicateur.

## **Figures 5 et 6**

- Les données relatives au nombre total de publications de recherche de 2008 à 2012 ont été extraites d'Incites<sup>MC</sup>.
- Les données relatives au nombre de publications et de citations ne sont pas disponibles pour l'Université Algoma, l'Université de Nipissing et l'Université de l'EADO, puisque les résultats de ces établissements sont inférieurs au seuil utilisé par Incites<sup>MC</sup>.
- Le nombre de publications de l'Université Algoma, de l'Université de Nipissing et de l'Université de l'EADO était inférieur au seuil à partir duquel Incites<sup>MC</sup> en tient compte dans ses statistiques.

## **Tableau 2 Les 30 premières universités du classement mondial de 2012 de Times Higher Education**

- Dans le cas des universités américaines, le nombre d'inscriptions comprend les étudiantes et étudiants inscrits à temps plein et à temps partiel à l'automne 2011.
- Pour l'Université d'Oxford et l'Université de Cambridge, le nombre d'inscriptions comprend les étudiantes et étudiants équivalents à plein temps pour l'année 2011-2012.
- Le nombre d'inscriptions au Collège impérial de Londres comprend les étudiantes et étudiants inscrits à temps plein et à temps partiel pour l'année 2011-2012.
- Le nombre d'inscriptions à l'ETH Zurich comprend les étudiantes et étudiants inscrits à temps plein et à temps partiel en 2011.
- Le nombre d'inscriptions à l'Université de Toronto comprend les étudiantes et étudiants inscrits à temps plein et à temps partiel à l'automne 2011.
- Le nombre d'inscriptions à l'Université de Tokyo correspond aux données du 1<sup>er</sup> mai 2011.
- Le nombre d'inscriptions à l'Université nationale de Singapour est celui de septembre 2011, et comprend les étudiantes et étudiants inscrits à temps plein et à temps partiel.
- Les données concernant le nombre d'inscriptions à l'Université de la Colombie-Britannique sont provisoires, et comprennent les étudiantes et étudiants inscrits à temps plein et à temps partiel en 2012.
- Les données sur le nombre d'inscriptions aux études supérieures en 2011 ne sont pas disponibles pour l'Université de Melbourne.
- Sources d'information sur le nombre d'inscriptions : National Center for Education Statistics (universités américaines), Higher Education Statistics Agency (Université d'Oxford et Université de Cambridge), Données universitaires communes de l'Ontario (Université de Toronto), Association des universités et collèges du Canada (Université de la Colombie-Britannique) et sites Web des établissements (autres statistiques sur les effectifs).

## **Tableau 3 Pourcentage des cours offerts en petits groupes**

- Les données disponibles concernent les groupes de moins de 20 étudiantes et étudiants pour les universités américaines et de moins de 30 étudiantes et étudiants pour l'Université de Toronto.
- Sources : Classement des universités de U.S. News & World Report et Données universitaires communes de l'Ontario.

## **Tableau 4 Revenu par étudiant (en 2010-2011) pour 20 des 30 premières universités du classement mondial de 2012 de Times Higher Education**

- Les données ne sont disponibles que pour 20 universités sur les 30 premières.
- Les revenus comprennent les revenus tirés du fonds de dotation, mais excluent les revenus tirés des établissements auxiliaires, des hôpitaux et des activités indépendantes.
- Sources : Integrated Postsecondary Education Data Systems (IPEDS), Association canadienne du personnel administratif universitaire (ACPAU) et Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP).